

VILLA SABLE - SUD

36 les hauts de Beauregard 97227 SAINTE ANNE

0696 33 58 46 – 0596 50 35 82 – becruz@orange.fr – <https://sable-sud.fr>

CHARTRE DE SECURITE ET D'UTILISATION DE LA PISCINE

La sécurité

- La piscine est équipée d'un filet de sécurité. Celui-ci n'exerce pas de surveillance !
Il protège l'enfant ou la personne fragile si votre surveillance est ou a été défectueuse. **Chaque fois que la piscine n'est plus occupée, le filet doit-être refermé : suretés correctement enclenchées.**
- **A votre arrivée, vous êtes initié à l'ouverture et à la fermeture des portes du système.**
- Il vous appartient d'exercer cette surveillance, rigoureuse et constante, pour la protection des jeunes enfants et des personnes fragiles par handicap, addiction ou autres. L'organisation est du ressort des parents et des autres adultes du groupe.
- Le groupe s'organise pour gérer la sécurité, en particulier le contrôle des jeunes enfants.
- Ne pas courir ou laisser courir autour de la piscine. Eviter les jeux vifs, une chute peut être lourde de conséquences. Les carreaux de la terrasse ne sont pas antidérapants. **Ne pas s'appuyer ou tomber sur le filet, ni démonter les panneaux.**
- Quand le robot de nettoyage de fond est en fonction, personne ne doit pénétrer dans la piscine.
- En l'absence des occupants, le portail d'entrée de la propriété doit être fermé à clef afin d'éviter toute intrusion de jeunes enfants errants.
- L'utilisation de la piscine est uniquement réservée aux seuls locataires de la villa sable-sud, dont les noms figurent dans le contrat de location.
- **Ne pas ouvrir le linge ou les serviettes de piscine sur le filet.**

Paraphe

CONSIGNES D'UTILISATION DE LA PISCINE

- La douche est obligatoire pour accéder à l'eau de la piscine. Surtout à la sortie de la plage afin de ne pas ensabler le fond.
- Ne pas monter ou laisser monter sur les capots de la pompe et de l'alarme détectrice de chutes.
- Ne pas jouer avec le matériel de piscine, en particulier le robot. Ne pas manipuler, voire approcher les bornes de l'alarme périmétrique.
- En aucun cas, l'entrée du SKIMMER et la sortie du REFOULEMENT ne doivent être obstruées, avec le corps ou par des objets.
- Ne pas entrer et laisser entrer dans la piscine avec des objets et ce, pour éviter tout dommage au revêtement, ou obstruer le SKIMMER.
- Pénétrer dans la piscine toujours nu-pieds.
- Ne pas uriner ou laisser uriner dans la piscine, vous seriez les premières victimes du déséquilibre de l'eau.
- **HUILES SOLAIRES**
Ne pas entrer dans la piscine avec le corps enduit d'huiles solaires. Passez d'abord à la douche pour se débarrasser de l'huile. Vous vous enduirez à la sortie de l'eau si vous le désirez. Les huiles solaires détériorent la ligne d'eau et les filtres.
- L'éclairage de fond de la piscine est programmé pour fonctionner dans une tranche horaire nocturne précise. Pour votre confort, vous pourrez demander une modification de cette plage horaire.
- **Ne pas manipuler les parties en plastique autour du skimmer. Ne pas monter dessus.**
- La piscine peut être un lieu très bruyant pour le voisinage. Après un moment, penser faire baisser le niveau sonore des voix, des cris et des plongeons, afin que l'entourage puisse se reposer.

Le responsable du groupe, nom & Prénom : -----, reconnaît avoir pris connaissance de la charte de sécurité et d'utilisation de la piscine de la villa sable-sud et s'engage à la faire respecter par tous les membres de son groupe. Il atteste que la villa lui est confiée avec le filet de sécurité en service et que son fonctionnement lui a été expliqué.

Date ----- Heure -----

Signature